



## La classification du marché boursier tunisien s'améliore

Après FTSE Russell qui a amélioré en septembre 2017 l'appréciation de la Tunisie au niveau de deux critères de classification, c'est au tour de MSCI d'améliorer en juin 2018 son appréciation sur deux critères, également.

FTSE Russel et MSCI sont deux entreprises d'envergure internationale de services financiers, de fourniture d'indices et d'outils d'analyses de marché et d'aide aux décisions d'investissement. Leurs classifications et appréciations sont scrutées et suivies par les investisseurs internationaux, notamment institutionnels. Elles déterminent l'attractivité d'un pays et sa visibilité auprès des investisseurs internationaux. En pratique, l'inclusion d'un pays dans les indices FTSE ou MSCI, qui sont répliqués par les gestionnaires de fonds, renforce le flux d'investissements étrangers en portefeuille vers ce pays.

FTSE a amélioré son appréciation du critère d'efficacité du mécanisme de négociation qui passe de « restreint » à « respecté » ainsi que du critère de liquidité qui passe de « non respecté » à « restreint » ; Le passage de ce dernier critère à « respecté » rendrait le marché tunisien éligible au statut supérieur de « Secondary Emerging ». Ce qui renforcerait davantage l'attrait de la Tunisie auprès des investisseurs internationaux.

Dans son dernier rapport sur l'accessibilité aux marchés, publié en Juin 2018, MSCI compare la réglementation et les pratiques pays par rapport aux standards internationaux, et indique les pistes d'amélioration susceptibles d'être appréciées par les investisseurs institutionnels étrangers.

Ce rapport, qui reflète les perceptions et les expériences vécues par les investisseurs institutionnels étrangers, fournit une évaluation détaillée des 5 critères d'accessibilité au marché :

1. Ouverture à la participation étrangère (restrictions sur l'investissement étranger, égalité des droits pour les investisseurs étrangers...)
2. Facilité d'échange des capitaux entrants/sortants (marché de changes développé...)
3. Efficacité du cadre opérationnel (facilité d'accès des investisseurs étrangers au marché, infrastructure et organisation du marché...)
4. Cadre compétitif (accès des investisseurs à l'information boursière dérivée, aux données et aux produits d'investissement...)
5. Stabilité du cadre institutionnel (stabilité du système économique du pays...).

MSCI, Comme FTSE Russell, a maintenu le statut Frontier du marché tunisien, principalement en raison d'une capitalisation jugée insuffisante, mais s'est basée sur l'entrée en vigueur de la nouvelle loi d'investissement 2016-71 pour améliorer son appréciation de deux critères qui passent de « Amélioration nécessaire (-/ ?) » à « Aucun problème (++) ». Ces critères sont « Restrictions sur l'investissement étranger » et « Problématiques liées à la limitation de la participation étrangère »

Il est à signaler qu'un groupe de travail a été créé en début 2018 sous l'égide du Ministère des Finances et comportant des représentants du Conseil du Marché Financier, de la Banque Centrale de Tunisie, de l'Instance Tunisienne de l'Investissement, Agence de Promotion de l'investissement Extérieur, Tunisie Clearing, Association des Intermédiaires en Bourses, l'Association Professionnelle Tunisienne des Banques et Etablissements Financiers et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Ce groupe de travail a traité les obstacles au respect des critères de qualité de marché exigés par les fournisseurs d'indices internationaux, comme MSCI, Standard and Poors (S&P) ou FTSE Russell, et ce en vue d'améliorer la visibilité de la Tunisie auprès des investisseurs étrangers.

**Source : AFRICAN MANAGER**